

**Informations Clés pour l'Investisseur**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LAZARD JAPON COUVERT**

**FCP**

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0010320366 - Lazard Japon Couvert

**Objectif et politique d'investissement**

**Classification de l'OPC :** Actions internationales

**Objectif de gestion :** Le FCP est un OPCVM nourricier couvert du risque de change de l'action A de la Sicav maître Lazard Japon, dont l'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence TOPIX dividendes nets réinvestis exprimé en euro. L'objectif de gestion du FCP nourricier est identique à celui de la Sicav maître diminué des frais de gestion du Fonds nourricier. La performance du Fonds nourricier pourra être différente de celle de son maître en raison notamment de ses propres frais de gestion du nourricier et du risque de change non supporté par ce dernier. L'objectif de gestion du FCP vise à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence TOPIX exprimé en yens, dividendes nets réinvestis.

**Politique d'investissement :** le FCP nourricier est investi à hauteur de 85% minimum et au maximum 100% d'actions « A » de la Sicav Lazard Japon, de positions sur instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers ou de gré à gré en couverture du portefeuille contre le risque de change et accessoirement en liquidités.

**Rappel de la politique d'investissement de l'OPC-Maître :** la réalisation de cet objectif passe par une sélection de sociétés japonaises créatrices de richesse et qui à ce titre ont ou auront à moyen terme, une rentabilité de leur investissement supérieure au coût de leur financement. L'analyse fondamentale prend donc en compte pour chaque société, la stratégie, la qualité du management, la structure financière, les perspectives de croissance et le niveau de valorisation.

Le portefeuille est exposé à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions japonaises de toutes tailles de capitalisations, cotées sur le marché japonais. Pour la gestion de sa trésorerie (10% maximum de l'actif net) la Sicav pourra investir dans des OPC monétaires et/ou monétaires court terme français et/ou dans

des titres de créances négociables français ou étrangers. Le gérant pourra également investir dans des OPCVM ou FIA français ou étrangers investis en actions japonaises ou dans des contrats futurs répliquant un indice ou sous-indice du marché des actions à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des futures de change des swaps de change et utiliser le change à terme pour vendre exclusivement des yens, sur des marchés organisés, réglementés et/ou de gré à gré, pour couvrir en totalité ou partiellement le portefeuille contre le risque de change.

**Affectation des sommes distribuables :**

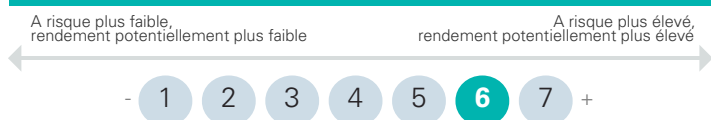
Affectation du résultat net : Capitalisation  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J-1 ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h30 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

**Profil de risque et de rendement**



**Explication de l'indicateur et ses principales limites :**

L'exposition au marché actions explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La performance de l'OPC nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPC-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion et des éventuels frais de couverture. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPC-Maître ainsi que les risques annexes sont exposées dans son prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	1,88%*
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

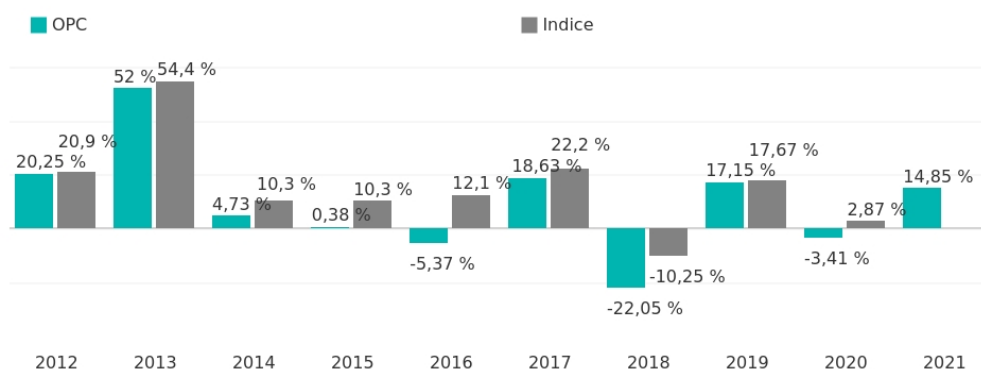
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :** 19/05/2006

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**

Topix  
L'indicateur de référence est exprimé en YEN. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC nourricier et l'OPC-Maître :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **02/02/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.